

Traduction de l'italien par Françoise Roessle

## La communauté juive de Portoferraio

Pour rendre compte de la manière dont s'est constituée la communauté juive de Portoferraio, il faut rappeler brièvement que Cosme 1er de Medici, dix ans après avoir commencé la construction des forteresses, avait publié un édit par lequel il accordait des privilèges particuliers à tous ceux qui viendraient habiter dans cette ville qu'il avait pompeusement nommée «Cosmopoli»<sup>1</sup>

Par cet édit, il se proposait également d'attirer de nouvelles populations à Livourne et à Pise qui, selon ses intentions, devaient devenir respectivement, une escale maritime et un pôle commercial avec l'étranger.

L'édit prévoyait des exonérations de taxes pour les dix premières années, une protection contre l'Inquisition et l'amnistie pour les condamnés d'où qu'ils viennent; des concessions similaires avaient été faites en 1551 aux juifs du Levant qui s'étaient établis à Florence.

L'invitation de Cosme fut acceptée par beaucoup de Juifs errants après l'expulsion de la péninsule ibérique sous les rois catholiques Ferdinand II et Isabelle à la fin du 15ème siècle; de plus la communauté juive de Livourne s'est considérablement étoffée après que furent publiées les lettres de privilèges -appelées par la suite la «Livornina»- par lesquelles Ferdinand II de Medici en 1593 concédait de grandes franchises aux marchands de toutes nationalités, en particulier aux religieux persécutés, parmi lesquels figuraient en premier les Juifs.<sup>2</sup>

Les concessions consistaient entre autres dans l'effacement des dettes jusqu'à 500 écus, de l'exonération des taxes, de l'amnistie de n'importe quel délit y compris celui d'apostasie, laquelle intéressait plus particulièrement ceux qu'on appelait les «Marranes», c'est à dire tous ceux qui, pour échapper aux dommages et aux persécutions, se comportaient publiquement en chrétiens, mais conservaient en secret les vieilles convictions juives et observaient certaines pratiques religieuses.<sup>3</sup> Les autres privilèges étaient la liberté de se déplacer dans

---

<sup>1</sup> GIUSEPPE NINCI, *Storia dell'isola dell'Elba*, Portolongone, 1930

<sup>2</sup> L'histoire de la communauté livournaise commence avec l'octroi de cette remarquable charte de privilèges que l'on appelle avec tendresse « La Livornina » et qui fut publiée en 1593 par Ferdinand I, Grand Duc de Toscane. Cette charte s'adressait aux marchands étrangers et plus particulièrement aux Juifs, afin de les engager à s'établir dans les nouveaux ports libres de l'île d'Elbe et de Livourne (CECIL ROTH, *Notes sur les marranes de Livourne*, Publications de la Société des études juives, Paris 1931.).

<sup>3</sup> L'article 3 de la Livornina, qui concernait directement les marranes, disait textuellement: «nous désirons également que dans la période indiquée il n'y ait ni inquiétudes ni persécutions ni dénonciations ou accusations contre vous et vos familles même si dans le passé, en dehors de notre état, vous avez vécu à la manière des chrétiens ou sous le nom de chrétiens». Ce qui revenait à inviter ouvertement les Marranes persécutés en Espagne ou au Portugal à se fixer dans de nouveaux ports francs». Après qu'en 1629 il leur fut reconnu la faculté de quitter librement ces pays, il y eut un afflux considérable de Marranes vers les ports toscans qui offraient de larges possibilités d'exercer leurs commerces. (ATTILIO MILANO, *Storia degli Ebrei in Italia*, Torino, Einaudi 1963, p. 214.)

toute la Toscane sans signes distinctifs, l'ouverture d'un crédit de 100.000 écus, la possibilité de conserver ses propres rites et de construire les édifices nécessaires au culte; mais les concessions les plus importantes étaient le «droit de ballotazione»-selon lequel la citoyenneté toscane se donnait automatiquement à celui qui venait habiter à Livourne ou à Pise- et «l'autonomie juridictionnelle», c'est à dire la faculté d'être jugé par les organismes exécutifs de la communauté en affaires pénales ou civiles entre Juifs.

Dans les deux siècles qui ont suivi la publication de l'édit, grâce aux franchises concédées aux commerçants, en grande partie juifs, Livourne devient une des escales majeure de la Méditerranée, spécialisée aussi dans le commerce des produits en transit provenant des ports d'Orient. Il était donc naturel que les Juifs levantins aient été informés par leurs coreligionnaires des privilèges concédés par les Medicis et que certains d'entre eux se rendent de Livourne à la proche île d'Elbe <sup>4</sup> où il y avait une perspective de gains avec la population civile mais aussi avec les garnisons militaires de Portoferraio et de Portolongone.

La communauté juive de Livourne déjà constituée au début du 17<sup>ème</sup> a pris de l'importance jusqu'à atteindre, un siècle après, une assez bonne structure qui, dans les périodes de plein essor, dépassa les 50 unités.<sup>5</sup>

La première information qui nous est parvenue sur Portoferraio remonte à 1631: deux frères, Salomon et Jacob Gaon, adressent au Grand Duc une requête concernant les rites sacrés; en réponse, le Grand Duc invite le Gouverneur à notifier à tous «les Juifs habitant ce lieu que, concernant les rites et les cérémonies juives à Portoferraio, ils pouvaient avoir recours aux conseils des massari des Juifs de Pise ou de Livourne, ou des deux, parce qu'il n'y avait pas de synagogue à Portoferraio, ni de massari qui rendaient la justice».<sup>6</sup>

A la suite de cette ordonnance, Salomon et Jacob Gaon se rendent à Pise pour s'en remettre à cette communauté; il y avait de toute évidence, depuis l'origine, entre les membres de la communauté des contradictions internes qui iront en s'accroissant, comme nous le verrons, en provoquant de nombreuses agressions, même contre l'autorité locale.

Les deux Gaon obtiennent une déclaration par les massari de Pise dans laquelle il est intimé aux Juifs de Portoferraio qu'ils ne «doivent pas se mêler de leurs affaires, en répétant certaines choses, en les agressant», prévoyant l'amende de «deux cent écus...et exigeant que ces Juifs de Portoferraio comparaissent devant Nous qui rendons la justice».

L'hypothèse d'un problème interne est confirmée dans l'invitation des massari de Pise à l'«Université des Juifs» de Portoferraio à «donner aux Gaon la viande selon l'habitude et la coutume juive, et aussi de permettre l'entrée au Bain<sup>7</sup> à leurs dames conformément aux rites», prévoyant une amende de 100 écus et informant qu'elle «serait plus dure en cas de transgression».

Cependant les Gaon ne doivent pas avoir montré trop de zèle dans l'accomplissement

---

<sup>4</sup> «Bien que Livourne fut devenue le plus grand centre d'immigration marrane de la Toscane et, en fait, de toute l'Italie, il n'était pourtant pas le seul. Un petit rameau de la communauté avait poussé sur l'île d'Elbe, où l'on peut encore voir le vieux cimetière. Une petite communauté s'était formée dans la capitale, Portoferraio; ses principaux membres étaient Abraham d'Isac Pardo et Jacob Benatar Melo» (CECIL ROTH, *op. cit.*, p. 21).

<sup>5</sup> Dans le Zibaldone de CORESI DEL BRUNO, manuscrit de 1729 possédé par la Bibliothèque Marucelliana de Florence, on lit que les Juifs de Portoferraio étaient 41 en 1730, 40 en 1731, 54 en 1732, 43 en 1733, 50 en 1734, 44 en 1735, 40 en 1736, 44 en 1737, 43 en 1738.

<sup>6</sup> Archives communales de Portoferraio, Communauté juive, 1631

<sup>7</sup> Il s'agit du bain rituel réservé exclusivement aux dames; elles étaient tenues de se purifier après chaque fête, ou bien à la veille du mariage, ou après un accouchement. La distribution de la viande faisait aussi partie des prescriptions rituelles.

des pratiques du culte, car l'année suivante, Jacutiel Coen «en son nom et au nom des Juifs de Portoferraio» signale aux massari de la synagogue de Pise qu'à Portoferraio «on a du mal à dire nos prières comme cela devrait être avec 10 personnes»<sup>8</sup> et cela parce que Salomon Gaon, son frère Jacob et son neveu Abraham ne voulaient plus se rendre à la synagogue.

La requête invoque l'intervention des massari de Pise qui ordonnent aux Gaon de se rendre à la synagogue, «conformément à notre loi». Au dos de la pétition, Daniel de Leon, au nom des massari de Pise, ordonne «à Salomon Gaon y hermano Jacob y sus subrinos» d'aller «à la prière un, deux ou tous les quatre aux heures habituelles», les menaçant d'amendes en cas de non respect des consignes.

La pétition de Coen est importante parce qu'elle nous apprend que la première synagogue à Portoferraio apparaît entre 1631 et 1632 et que la communauté juive était alors à peine supérieure à 10 familles, si bien qu'en l'absence des chefs de famille Gaon, on n'atteignait pas le nombre de 10 pour dire les prières. Le litige entre Coen et les Gaon peut-être justifié par la diversité des rites: les Juifs ne provenaient pas tous du même pays et ceux qui n'avaient jamais suivi les préceptes traditionnels n'étaient pas rares; ceci pouvait se vérifier spécialement chez les Marranes, beaucoup d'entre eux -pour 2 ou 3 générations, après la conversion au christianisme à la fin du 15ème et après, ayant vécu isolés dans des petits villages de la péninsule ibérique où ils n'avaient plus prié, pas même en secret-gardaient seulement vivant le souvenir de leur origine juive.

Jusqu'en 1702, nous n'avons pas d'autres nouvelles de la communauté ( on suppose toutefois qu'elle s'est étoffée progressivement ) jusqu'à l'année où le Grand Duc suggère au gouverneur de Portoferraio, le baron Alessandro del Negro, «de loger les Juifs dans une même rue afin de remédier aux inquiétudes qui pourraient naître de la cohabitation avec les chrétiens».<sup>9</sup>

La recommandation du Grand Duc fut mise en œuvre en affectant à la communauté le tronçon terminal de la rue qui se nomme aujourd'hui «Elbano Gasperi», et qui jusqu'à la fin du 20ème siècle sera appelée rue ou chemin des juifs. Cela permit un contrôle plus vigilant de la part des autorités, d'autant plus qu'aucun Juif ne devait s'aviser de sortir de sa rue après une heure du matin «sous peine de prison sans limite».

La proposition de rassembler la communauté juive dans une unique rue est venue insidieusement des autorités ecclésiastiques et spécialement du vicaire épiscopal.

Le fait qu'on n'ait trouvé aucune plainte de la population de Portoferraio dans les archives de la ville à l'égard des juifs est symptomatique; traditionnellement, ceux-ci ont toujours joui d'une bonne réputation, non seulement dans la capitale de l'île, mais aussi dans les communes où ils se rendaient pour leurs affaires. Les métiers qu'ils exerçaient les poussaient à garder de bons rapports avec la population de laquelle ils tiraient leurs revenus et les prestations dont ils avaient besoin. Ce ne sont donc pas les «inquiets» et leurs craintes qui conseillèrent au Grand Duc d'enfermer les Juifs dans le ghetto, mais bien les intrigues secrètes des autorités ecclésiastiques préoccupés par le nombre croissant de juifs qui pourraient nouer des rapports commerciaux et amicaux avec les chrétiens et les contaminer par leurs idées; on sait en réalité que les juifs en provenance d'Espagne étaient considérés comme atteints d'hérésie. Les contraintes imposées par le gouverneur provoqueront immédiatement un tollé: une dizaine de chefs de famille, négociants et commerçants, lui adressèrent une pétition <sup>10</sup> afin d'être dispensés de l'obligation de ne pas sortir de la rue après

---

<sup>8</sup> En général, il arrivait que les juifs qui se fixent dans une nouvelle ville essaient de ne jamais être moins que 10 hommes adultes, de manière à être en situation d'accomplir tous les services religieux.

<sup>9</sup> Archives communales de Portoferraio, Communauté juive, 1702.

<sup>10</sup> La plainte est signée par Volonio Salo, Moïse Salerno, Salomon Finzi, Salomon Carpi, Moïse

1 heure du matin, puisque cette ordonnance était «très préjudiciable à leur commerce vu qu'ils devaient sortir à certaines heures de la nuit pour veiller sur leurs marchandises ou pour s'en occuper».<sup>11</sup>

Environ vers la même époque, le gouverneur expose dans une petite lettre adressée au Grand Duc les motifs qui l'ont incité à suspendre les travaux entrepris dans la nouvelle synagogue par Abraham, fils d'Isaac Pardo.

La vieille synagogue, lit-on dans le rapport, avait «5 fenêtres polies inégales sans pierres ouvragées, lesquelles, à qui passait dans la rue, ne donnait rien à voir, et ne suggérait rien d'une quelconque activité». Il y avait, comme on sait, une norme incontournable pour les synagogues qui «non seulement ne montreraient aucun signe permettant de les identifier de l'extérieur, mais aussi qu'elles seraient parfaitement intégrées avec les maisons d'habitation, ce qui était une forme intelligente d'auto-protection.».<sup>12</sup>

Toutefois, il semble que Pardo ne tînt pas compte de cette coutume puisqu'il voulait édifier une nouvelle synagogue «pour donner un plus grand lustre à l'intérieur et à la façade extérieure, *impercioche* celle-ci apparaisse avec *varie simmetrie* et plus élégante, ornée de 3 fenêtres avec des pierres travaillées à la *gonfolina* et édifée sur une hauteur qui domine le marina, la ville et une bonne partie de la place principale de l'église paroissiale, où se faisaient quotidiennement des exercices militaires».

Pour justifier la suspension des travaux le Gouverneur prétextait que la nouvelle synagogue se trouverait trop près de la place «où se célébraient diverses manifestations, spécialement pendant la semaine sainte et les fêtes de Pâques, que les Confréries de la ville venaient en procession en chantant à l'église paroissiale *preci all' Altissimo* et que cela tournerait mal au cas où ils verraient les Juifs se presser sous les fenêtres, spécialement le samedi, et où on entendrait les chants d'hymnes sacrés brouillés par les bruits et les rengaines de la synagogue...dans ces manifestations *per ischerno* ils pourraient par les fenêtres de la synagogue faire preuve de mauvaises grâces et de mépris, faisant grand scandale auprès des fidèles». Nous apprenons de la lettre du Gouverneur que dans la synagogue de Portoferraio étaient célébrés tous les rituels juifs, même les plus solennels, comme dans celles de Florence ou de Pise, et que s'y rendaient pour les fêtes principales les Juifs habitant Piombino *e ne castelli* limitrophes de la Maremme comme ceux de cette île.

C'est en fonction de cela, poursuit le Gouverneur, que les voix et le vacarme de ces gens pouvant perturber le chœur des ecclésiastiques, la synagogue devrait se situer *dalla Pieve Braccia 90 incirca*.

Le Gouverneur conclut en suggérant d'ériger la nouvelle synagogue dans un jardin derrière la maison de Pardo, sous le fort Stella, «endroit pas fréquenté par le peuple, lumineux, contigüe à la même maison et très pratique pour la communauté juive».

Les justifications du Gouverneur, toutes motivées par le respect des chrétiens, peuvent induire que la suggestion de déplacer la synagogue pourrait venir du Vicaire épiscopal qui avait tout intérêt à jeter le discrédit sur la communauté juive qui allait devenir toujours plus importante.

---

Salerno pour son frère Salomon, Jacob Melli, David Baruch et Samuel Fernandez, dit «Boca de Gloria (Gueule de Gloire)», qui appartenait à la famille d'Isaac Fernandez et qui était pâtissier à Livourne, à propos duquel, et avec ce même surnom, GUIDO BEDARIDA raconte un curieux épisode dans «Les Juifs de Livourne », Florence, Le Monnier 1956, p.161.

<sup>11</sup> La communauté juive de Portoferraio, comme un peu partout, faisait surtout le commerce de tissus, comme il est indiqué dans un registre conservé aux archives communales dans lequel étaient inscrites les ventes de la journée.

<sup>12</sup> A.MILANO, *op.cit*, p. 444.

Le Gouverneur trouvera encore le moyen de s'occuper de Pardo dans sa correspondance avec Florence; en effet, dans un autre rapport, il affirme qu'il est devenu facile de conserver la paix et la concorde entre les chrétiens, «mais il n'en va pas de même pour ces quatre vanu-pieds juifs, comme en atteste l'agitation et l'obstination d'Abraham Pardo, qui par son culot ressemble à un nouveau Samson et a toujours inquiété ses compatriotes». C'est pourquoi «son esprit trouble et irascible» avait souvent causé des litiges au sein de la communauté «maltraitant en paroles et en actes ses compatriotes». Dans ce même rapport, nous apprenons que Pardo «faisait naître chaque jour des difficultés, en venant quelquefois aux mains, tantôt sous prétexte d'argent, tantôt au sujet de l'école ou encore sur la priorité des lieux», si bien que le Gouverneur a dû intervenir plusieurs fois «pour le remettre à sa place».

Pardo accuse même de vol un autre juif converti au christianisme, Cardoso; l'autorité centrale, interpellée à ce sujet, écrit au Gouverneur que Pardo «devait prouver la perte de la marchandise qu'il prétendait avoir été dérobée par Cardoso» puisqu'il y a lieu de supposer que l'accusation ait été portée par vengeance «pour la haine qu'avait vraisemblablement Pardo envers l'inculpé qui avait embrassé notre Foi»

Ces litiges entre les membres de la communauté perduraient quand, une vingtaine d'années plus tard, en 1746, le Conseil De Régence ordonne au Gouverneur que ce même Pardo «reste enfermé 1 mois dans sa maison et que l'Auditeur lui donne «une correction sévère et compréhensible» pour avoir présenté un «document connu, de peu d'estime» sur lequel nous n'avons pas d'informations plus précises.

Une autre note concerne l'occupation des sièges à la synagogue: «pour échapper aux disputes sur l'attribution des sièges» le Gouverneur ordonna que les places sur les bancs seraient occupées selon l'ancienneté, sanctionnant les transgresseurs d'une amende à verser, moitié au fisc, moitié à la synagogue.

Comme nous l'avons vu, c'était spécialement les autorités ecclésiastiques qui créaient des difficultés dans la cohabitation, en isolant la communauté juive et en empêchant les chrétiens d'avoir des rapports avec elle. Des restrictions particulières concernaient les travailleuses domestiques et nourrices; ces dernières, pour allaiter les bébés juifs, devaient avoir l'accord du Vicaire Foraneo, lequel devait d'abord observer s'il y avait danger pour la femme à s'exposer à «quelque manque de chasteté». Si le Vicaire s'obstinait à refuser son accord, le Gouverneur était autorisé à prendre «une décision en toute prudence qui ordonnerait aux membres de la famille de ne pas maltraiter les nourrices pour autant qu'il se soit assuré qu'il ne s'en suivent pas des troubles et que ces femmes ne passent pas la nuit chez les Juifs».

Par rapport aux travailleuses chrétiennes, cette même lettre prescrivait «que les Juifs pouvaient se servir d'elles comme le font des médecins et chirurgiens dans leur travail; aussi on ne pouvait pas empêcher les Juifs de faire travailler les chrétiens si ceux-ci ne vivaient pas dans la maison des Juifs de façon familiale et si le travail n'était pas continu».

Malgré ces dispositions précises, les Juifs continueront à avoir des difficultés à utiliser la main d'œuvre chrétienne; nous l'apprenons de la requête que deux Juifs levantins adresseront au Grand Duc une dizaine d'années après.

Les deux Juifs Bongiorno et Scappa, avaient été conseillés par des amis de Livourne de se rendre à Portoferraio où «ils trouveraient des terres, de l'eau et dans les environs du charbon et du bois et toutes choses nécessaires» à l'activité qu'ils exerçaient en Perse, «où ils travaillaient différents matériaux comme la fonte (*fuzzia*), l'esprit de soufre, l'alun de Chypre, le cuivre vert et le salpêtre». Ils avaient pris en location à Portoferraio un domaine du doyen Franceschi et y avaient installé leurs activités, avec la construction de «fours et

autres choses» et «avaient embauché depuis trente familles de chrétiens pauvres, femmes, hommes et enfants, pour y travailler. Mais comme par deux fois déjà on les avait inspecté pour rechercher des drogues qu'ils auraient rapportées d'Orient et aussi pour le genre de travail qu'ils faisaient, les deux plaignants demandent au Grand Duc d'accorder aux Juifs de Portoferraio les mêmes avantages que ceux concédés «à la nation juive de Livourne et de Pise et notamment aux Juifs levantins»;et - parce que le Vicaire Foraneo ne donne pas l'autorisation aux chrétiens de faire ce travail et vient encore d'interdire au métayer chrétien d'aider aux semences et à la vigne sur les terres louées»- ils le supplient «de pouvoir continuer leur travail en employant les chrétiens et pouvoir les garder dans leurs domaines à la campagne, sans vouloir offenser quiconque, ce qui a au contraire un effet positif contre la pauvreté et pour les caisses de Votre Altesse Royale».

Ces mêmes Juifs se lamentaient aussi que l'habillement «en usage dans leur pays»<sup>13</sup> fasse «l'objet de harcèlement de la part des chrétiens, jusqu'à ne plus pouvoir souffrir de tels désagréments» et avaient décidé de recourir au Grand Duc, afin qu'il intervienne en ordonnant «aux chrétiens d'arrêter».

Puis ils demandèrent en particulier de pouvoir fabriquer à Portoferraio du salpêtre qu'ils auraient vendu au Gouverneur avec un rabais de une pièce pour cent par rapport à ce qui était payé ailleurs. Le Grand Duc, «dans son écrit bienveillant» accorda aux Juifs toutes leurs demandes; il fut aussi convenu que le salpêtre serait fabriqué à Portoferraio à condition que le Super Intendant Général des forteresses «prenne la part qu'il jugera nécessaire au Real Servizio», et avec les rabais qu'ils avaient proposés.

D'un autre rapport de 1746 nous reste seulement la lettre de diffusion dans laquelle il est fait allusion à des «infractions envers les privilèges très bienveillants dont ils ne tiraient pas toujours avantage», et de laquelle on en déduit que les Juifs se plaignaient de ne pas pouvoir profiter complètement des privilèges que les ordonnances du Grand Duc prévoyaient.

La question de la sépulture des Juifs mérite aussi une note explicative; les documents des archives relatent un accord de 1765 afin d'entourer d'un mur le champ destiné à leurs sépultures, avec la clause de le démolir «chaque fois que l'exigerait le bien du service»<sup>14</sup>

Un autre document concerne le transport des cadavres et l'intervention des soldats; il est évident qu'il y avait des abus en la matière, car le Grand Duc notifie au Gouverneur «que les soldats comme les assistants ne peuvent demander des sommes en fonction de la taille des cadavres (grands ou petits), sauf si les parents des morts demandaient de les accompagner».

D'autres documents d'archives relatifs à la communauté juive concerne un projet de règlement que le Gouverneur de Portoferraio -sur la demande d'une dizaine de chefs de famille juives- soumet au Président du «Bon Gouvernement» en janvier 1826.

---

<sup>13</sup> Même à Livourne, les Juifs levantins se faisaient remarquer en portant des riches turbans et des habits excentriques. (A. MILANO, *op. cit.*, p. 563)

<sup>14</sup> Le cimetière juif de Portoferraio apparaissait au-delà de la rivière de Ponticello, dans la zone des Graviers, le mur d'enceinte est encore visible aujourd'hui «di braccia tre d'altezza e di mezzo braccio di grossezza nella distanza di tese 22 dalla controscarpa del fosso», construit peu après la moitié du 18ème siècle. En avril 1964, dans les environs du cimetière, fut trouvée une pierre de marbre avec l'inscription « Ici repose Ester Modigliani âgée de 84 ans qui a passé sa vie...». D'autres pierres tombales gravées en hébreu datées de 1646 à la fin du 19ème siècle furent transférées au cimetière juif de Livourne. Les inscriptions -selon Bedarida- étaient en castillan: «Le castillan reste la langue littéraire par excellence, celle des prières et des inscriptions, également sur les tombes séfarades artistiques et caractéristiques que l'on voit en Italie seulement dans les vieux cimetières de Livourne, Pise, Portoferraio et Venise».(G. BEDARIDA, *op. cit.*, p. xiii)

Il est joint au dossier la liste des chefs de famille annotée pour chacun d'eux d'un bref profil moral. Le Gouverneur devait choisir parmi eux les deux massari. La liste s'ouvrait avec Consolo Levi, âgé de 50 ans et Abraham Bocarra, âgé de 35 ans, lesquels «jouissent plus que les autres de la réputation et de l'estime de leur communauté et du public».

Consolo Levi sera en effet choisi comme un des massari. Venaient ensuite David, fils d'Isaac Pardo âgé de 63 ans, Salomon Pardo, âgé de 60 ans, Aron Pardo, âgé de 32 ans, Aaron Calfon, âgé de 28 ans, Aaron, fils d'Isaac Pardo, âgé de 62 ans, Ruben Levi, âgé de 30 ans, Abraham Lopez Pererra, âgé de 60 ans; toutes ces personnes «ayant une bonne réputation dans la communauté, respectant leurs préceptes religieux».

En bas de page, nous trouvons Abraham Pardo, «très intrigant et haï par presque toute la communauté, qui a donné lieu tout comme ses fils à beaucoup d'incidents pendant ses fonctions». Comme on le voit, il existait une digne descendance de cet Abraham Pardo qui, près d'un siècle auparavant, était une source d'ennuis pour le Gouverneur.

La liste se termine par Angelo, fils de Moïse Pardo «rapatrié depuis peu et peu estimé dans sa communauté pour son libéralisme»; ce qui fait supposer qu'il avait été puni pour raisons politiques et qu'il était mis sous surveillance particulière pour ses idées libérales.<sup>15</sup>

C'est une brève allusion qui mériterait d'être approfondie mais qui par ailleurs suffit à démontrer que même à Portoferraio -comme cela s'est passé dans d'autres parties de la Toscane et spécialement à Livourne- il y avait parmi les Juifs des patriotes fervents qui ont apporté leur contribution à la cause de l'indépendance et de l'unification.<sup>16</sup>

Dans l'affaire qui nous occupe, le Président du Bon Gouvernement informe le Gouverneur qu'il a du soumettre le règlement à l'approbation du Grand Duc: «Cette question-écrit le Président-ne doit pas Vous empêcher dans votre grande sagesse de régler les choses de manière à ce que les exercices du culte religieux se déroulent tranquillement et régulièrement, ceci étant toujours dans les attributions gouvernementales puisque Votre Honorable Personne est investie du droit de regard sur les activités de la synagogue».<sup>17</sup>

Selon le règlement établi avec l'approbation grand ducal, «sont nommés les représentants des familles juives, demeurant sur cette île et appartenant à l'école juive ou à la synagogue de cette ville, David Pardo et Consolo Levi». Dans le compte-rendu, le Grand Duc laisse au Gouverneur «la faculté d'approuver les députés ou massari qui seront nommés chaque année parmi les résidents chefs de famille» avec la mission d'ajouter à ce même règlement «tout détail supplémentaire pour assurer la tranquillité». Le règlement définitif a été rédigé par le Gouverneur Giuseppe Falchi au nom de S.A.I et R. Léopold II; dans celui-ci, il est convenu que deux massari représenteraient les Juifs de l'île d'Elbe: la première année cette nomination a été du ressort du Gouverneur, mais les années suivantes, les deux massari seront tirés au sort parmi tous les chefs de famille après approbation du Gouverneur.

Le règlement liste ensuite les attributions des massari et s'attarde en particulier sur leur

---

<sup>15</sup> Rappelons qu'à la fin du 18ème siècle, deux autres Juifs de la famille, Abram et Salomon, furent condamnés à neuf mois de prison pour leurs idées pro-françaises. (CARLO FRANCOVICH, *Elenco dei Giacobini di Portoferraio condannati dal Governo Granducale* (Liste des jacobins de Portoferraio condamnés par le gouvernement du Grand Duché), in appendice a «Massoni e Giacobini all'isola d'Elba durante l'occupazione francese» Rivista di Livorno n°4,1956) et aussi en *Les débuts du socialisme dans le Risorgimento*, Florence, Le Monnier 1962 p.99-119).

<sup>16</sup> A. MILANO, *op. cit.*, p. 358. Sur le patriotisme des Juifs de Livourne, dans G.BEDARIDA, *op. cit.*, on lit que «les Juifs livournais au 19ème siècle participèrent aux mouvements patriotiques et de libération immédiatement dans les sectes et puis sur tous les champs de bataille».

<sup>17</sup> Archives communales de Portoferraio, 1826

responsabilité envers les objets sacrés de la synagogue: l'article 4 prévoit en fait que «tout soit sous clé, avec 2 serrures, de façon à ce qu'on ne puisse ouvrir le local où seront entreposés les objets concernant l'école sans le consentement des deux massari». Ces précautions avaient été prises au vu du passé où étaient survenus des litiges au sujet de la garde des objets sacrés. Le règlement fixait aussi la procédure qui devait être suivie pour la lecture du Pentateuque et les exercices religieux, remédiant ainsi aux disputes du temps d'Abraham d'Isaac Pardo.

Dans cet article, il est fait référence à la communauté juive de Livourne qu'elle se doit de respecter tant pour la lecture du Pentateuque «que pour toute autre chose concernant l'exercice religieux». Il résulte à l'évidence de ceci que, si dans un premier temps les Juifs de Portoferraio s'en était référés à la synagogue de Pise, ils se conformèrent dans un deuxième temps aux usages de la communauté juive de Livourne, qui prenait toujours plus d'importance alors que celle de Pise déclinait progressivement

On en trouve un témoignage dans une lettre de janvier 1827 dans laquelle le Gouverneur de Pise demande des informations au Gouverneur de Portoferraio au sujet d'une disposition grand ducale «sur la composition des gouvernants de l'université hébraïque de cette île»; laquelle serait «induite par le nombre insuffisant de membres rattachés à celle-ci. Je vous serai reconnaissant de me faire connaître l'époque précise de l'édit et les termes de celui-ci, afin de voir si une pareille mesure pourrait s'appliquer dans cette ville (*Pise*) où se rencontrent les mêmes difficultés».

En fait, la communauté juive de l'île d'Elbe dans la seconde moitié du 18ème et après, a progressivement diminué, jusqu'à être réduite à cette dizaine de familles qui présente une requête au Gouverneur pour le projet de règlement.

Pour comprendre les motifs de cette baisse graduelle, il faut garder à l'esprit que dans la seconde moitié du 18ème, les conditions économiques sur l'île d'Elbe s'étaient considérablement détériorées: après la paix avec l'empereur ottoman, le danger des incursions sarrasines ayant pris fin, les garnisons de Portoferraio et de Longone avaient été sensiblement réduites et les bateaux qui d'habitude mouillaient à Portoferraio s'étaient reportés sur Livourne; finalement- avec la suppression de la compagnie urbaine, composée de 180 hommes, tous villageois, «lesquels, avec l'argent qu'ils touchaient de leur service et de leur activité, faisaient vivre leurs familles et cultivaient un lopin de terre communal»- les recettes vinrent à manquer.<sup>18</sup>

La situation fut encore plus précaire au 19ème, particulièrement après l'unification, lorsque les garnisons furent toutes supprimées et l'île d'Elbe se vit privée des nombreux privilèges dont elle jouissait sous le régime grand ducal. Il était par conséquent naturel que la communauté juive -venue sur l'île pour des motifs commerciaux- cherche ailleurs meilleure fortune quand la situation économique du pays subissait une grande débâcle avec la démobilisation progressive puis la suppression des garnisons.<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> .Voire les pétitions des Anciens de la commune de Portoferraio à Pierre Leopold dans «*Rapports manuscrits faits à S.A.R par le comte Vincenzo degli Alberti, son conseiller d'état, 1776*», bibliothèque communale de Portoferraio. Dans ce rapport est précisé que la garnison a été réduite à 600 hommes «quand au temps de la défunte maison des Medicis elle était forte de 1000 hommes, la majeure partie desquels était stabilisée et demeurait à Portoferraio».

<sup>19</sup> Vers la moitié du 19ème, il y avait encore à Portoferraio 28 revendeurs (détaillants de tissus et de sottigliami, 28 ateliers de tailleurs et 59 de mercerie: la communauté juive avait assurément le monopole de ces activités-dont une bonne part avait disparu en l'espace de quelques décennies.(v. manuscrit inédit de EUGENIO BRANCHI *Corografia storica e statistica dell'isola d'Elba*, 1839, bibliothèque communale de Portoferraio)

Mais au début du 20<sup>ème</sup>, alors que la construction de l'usine sidérurgique attirait à Portoferraio une main d'œuvre importante du continent et comme l'activité industrielle faisait envisager une reprise économique pour l'île d'Elbe, d'autres familles juives furent de nouveau attirées par l'île: souvenons-nous des Coen, des Orvieto, des Passigli, des Cremisi, des Rabà,<sup>20</sup> quasiment tous marchands de «*étouffes (pannine)*» qui jouissaient d'une grande sympathie à Portoferraio et dans les autres villages côtiers où ils se rendaient souvent sur les petits marchés et à l'occasion des fêtes patronales.

Ces personnes disparurent définitivement de l'île à la suite des persécutions raciales durant la deuxième guerre mondiale.<sup>21</sup>

En conclusion, nous pouvons affirmer que, même si les plus vieux documents témoignent de certains différends avec la population chrétienne - spécialement sur la façon de se vêtir des Juifs levantins- et même si il y eut des désaccords avec les autorités ecclésiastiques pour des motifs religieux, en général, les Juifs trouveront, sur l'île d'Elbe et aussi dans les environs de la ville de Livourne où ils étaient protégés par les privilèges accordés par les Medici et les Lorraine, une oasis de paix et pourront y prospérer en développant leur intense activité commerciale avec les ports de l'Orient.

La population elboise, au fil du temps n'était pas seulement dépendante de la présence des Juifs, mais les regardait avec sympathie, comme le prouvent les mariages entre jeunes Juifs et jeunes filles elboises pour lesquels ils feront le plus grand sacrifice que l'on puisse demander à un Juif: celui de renoncer par le baptême à sa religion.

Il en est ainsi pour Moïse Pardo, qui épousa une jeune fille de Rio, prenant le nom de Baccetti; de même pour Elie Coen, fils de Salomon Ruben Coen et de Sarah Benatar, lequel, amoureux d'une jeune fille de Rio et comme son beau-père l'exigeait, dut se faire baptiser pour pouvoir l'épouser.<sup>22</sup>

*Notes de traduction:*

*Portoferraio, ville principale de l'île d'Elbe*

*Rio, ville de l'île d'Elbe*

*Marranes: Juifs de la péninsule ibérique convertis au catholicisme pour échapper aux persécution de l'Inquisition*

*Juifs levantins: Marranes venus dans l'empire ottoman pour ses conditions d'accueil favorables.*

*Massari: chefs et juges de la Nation juive*

*Ecole: école juive rattachée à la synagogue, enseignement religieux*

---

<sup>20</sup> En fait foi une note d'une chronique rapportée dans la presse de cette époque: «Samuel Rabà est le portrait type de sa race nomade, a toujours été une espèce de rouet, a tourné, a tourné, sans trouver jamais un poste stable, mais par préférence s'est posé à Portoferraio et aujourd'hui encore s'est installé chez nous en ouvrant un nouveau magasin de marchandises avec lesquelles s'habillent à bon marché les habitants de la région, de la ville et beaucoup de ceux que le travail a conduit sur l'île d'Elbe» .(*Corriere dell'Elba*, 16 juin 1901).

<sup>21</sup> Les Juifs de l'île d'Elbe ne subiront ni représailles ni persécutions de la part des autorités fascistes; toutefois, aux premières manifestations antisémites, ils préféreront se déplacer dans les villes côtières de la France méditerranéenne comme Marseille, qui offrait en ce temps-là de plus grandes garanties de sécurité et où ils pouvaient compter sur l'hospitalité d'une importante colonie de coreligionnaires.

<sup>22</sup> Le baptême a eu lieu à Longone et le jeune Juif -selon la coutume- a du prendre le nom du parrain, l'espagnol don Simone d'Espejo, transcrit par la paroisse par don Simone d'Especo, puis modifié successivement en De Specos et en Specos (v. ERCOLE SPECOS, *Ritorni all'Elba*, in *Pagine elbane* sous la direction de S.Foresi, Portoferraio, Tip. Pop. 1932, p. 32).

*Les patronymes sont orthographiés tels que dans le document d'origine (Coen pour Cohen...)*